

10

Chasse et pêche

« On chasse ici, c'est une tradition, ici tout le monde chasse, sur 100 personnes au village, y'en a 85 qui chassent, c'est sûr, enfin je parle des hommes. »

(Homme, 44 ans, ancien ouvrier dans le bâtiment ; propos recueillis par l'auteur du chapitre.)

« La pêche à la carpe en ce moment ça passe par le respect du poisson, il est pris et il est rejeté à l'eau quelques minutes après, juste après l'avoir décroché, après pesée et une photo si c'est une belle prise. Nous, le poisson, on le mange pas. »

(Homme, 19 ans, étudiant ; propos recueillis par l'auteur du chapitre.)



Méthodologie

Ce chapitre est consacré aux activités cynégétiques (de chasse) et halieutiques (de pêche) aussi qualifiées d'activités de quête ou de prélèvement. Seule l'activité de pêche a été segmentée en plusieurs pratiques. On y trouvera la pêche à la mouche et au lancer en plan d'eau, la pêche au coup en eau douce, la pêche en mer, la pêche sous-marine, la pêche sportive, la pêche à pied (tableau ci-dessous). Ici, la chasse constitue une famille unique. En réalité, ces deux familles se composent d'une pluralité de modalités de pratique, aux territoires, aux formats, aux recrutements variés. Les hésitations pour les qualifier tantôt de pratiques traditionnelles, écologiques, de loisirs ou de sports sont significatives des changements sociaux et normatifs dont elles dépendent.

Composition des deux familles d'activités de chasse et de pêche

Pêche	Pêche ; pêche à la mouche et au lancer en plan d'eau ; pêche au coup en eau douce ; pêche en mer ; pêche sous-marine ; pêche sportive ; pêche à pied
Chasse	Chasse

* L'ensemble des tableaux détaillés de l'enquête ENPPS par univers ainsi que d'autres résultats complémentaires sont disponibles sur le site de l'INJEP (www.injep.fr).

Malgré l'évolution globale de la société avec par exemple la démocratisation et la féminisation des pratiques sportives¹, les activités de chasse et de pêche restent des pratiques socialement marquées. Elles traduisent également une relation à une culture spécifique ainsi qu'à son territoire d'inscription. Pour autant, les chasseurs et les pêcheurs sont aussi caractérisés par la pratique d'un grand nombre d'activités sportives autant que par une forme de sportivisation² de leur passion.

Des multipratiquants aux activités irrégulières

La pêche sportive connaît une baisse régulière d'effectif depuis les années 1990, tandis que cet effritement date des années 1970 pour la chasse³. En 2020, seulement 7,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France déclarent avoir pratiqué la pêche au moins une fois au cours des douze derniers mois (4,1 millions de personnes). La chasse, quant à elle, regroupe à peine 2,1 % des répondants (1,2 million de personnes). Le nombre de pratiquants réguliers, sur une base hebdomadaire, est encore plus faible : 0,9 million pour la pêche et 0,6 million pour la chasse (*tableau 1*).

Le fait que 52 % des pêcheurs pratiquent une activité physique et sportive plus d'une fois par semaine laisse entrevoir l'existence d'une culture du loisir. Cependant un tiers d'entre eux sont peu sportifs en général avec une fréquence de pratique de moins d'une fois par semaine (*tableau 2*). Une tendance similaire se dessine chez les chasseurs. Si les chasseurs et pêcheurs ont une fréquence globale de pratique sportive légèrement plus faible au regard de la moyenne des pratiquants, ils ont paradoxalement un volume important d'activités. En effet, 70 % des pêcheurs et 72 % des chasseurs déclarent plus de 104 séances par an pour l'activité qu'ils pratiquent le plus, ce qui suggère des pratiques concentrées sur certaines périodes, liées aux saisons ou aux vacances.

1 Louveau C., 2004, « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du genre*, n° 36, p. 163-183.

2 Un glossaire est à la disposition du lecteur en p. 213. Il définit les termes propres à la description des pratiques sportives (institutionnalisation, sportivisation, etc.) et ceux plus spécifiques à l'enquête et à sa passation (déclaration spontanée, pratique utilitaire, etc.).

3 Guyon F., 2013, « Comment peut-on être chasseur ? La question de l'ancrage contemporain corps et âme dans une activité de prédation », *Loisir et société/Society and Leisure*, n° 2, vol. 36, p. 161-180.

Pêcheurs et chasseurs appartiennent à la famille des sportifs multipratiquants car ils ont un portefeuille d'activités important, supérieur à la moyenne. À l'inverse, les monopratiquants sont très faiblement représentés.

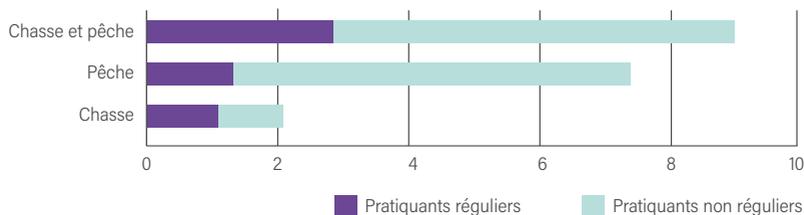
Le niveau de santé perçu de cette population est bon ou très bon. Ils possèdent un niveau d'institutionnalisation plus élevé que les autres pratiquants avec plus de licences sportives et, logiquement, plus de compétitions et de rassemblements. Paradoxalement, cette population étant hétérogène dans ses pratiques sportives, l'analyse révèle un grand vivier de pratiquants libres, affranchis de tout encadrement s'agissant de leurs autres pratiques sportives.

Tableau 1. Démographie des activités de chasse et de pêche les plus représentées dans la population en 2020

	Pratiquants au moins une fois dans l'année		Pratiquants réguliers	
	En %	Effectif (en millions)	En %	Effectif (en millions)
Chasse et pêche	9,0	5,0	2,8	1,5
Dont pêche	7,4	4,1	1,6	0,9
Dont chasse	2,1	1,2	1,1	0,6

Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France.
Lecture : en 2020, 7,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France déclarent avoir pratiqué la pêche au moins une fois au cours des douze derniers mois. Cela représente 4,1 millions de personnes, et 1,6 % déclarent la pratiquer de manière régulière (au moins une fois par semaine) soit 0,9 million de personnes.

Graphique 1. Taux de pratique des activités de chasse et de pêche (en %) en 2020



Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France.
Lecture : en 2020, 2,1 % des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France ont pratiqué la chasse : 1,1 % l'ont pratiquée au moins une fois par semaine tandis que 1 % l'ont pratiquée de manière occasionnelle.

Une majorité d'hommes plutôt âgés et peu diplômés

Les activités de chasse et de pêche demeurent fortement genrées malgré les campagnes de communication de plusieurs institutions. Ainsi, 91 % des chasseurs sont des hommes. Néanmoins, si la pêche reste un bastion masculin (79 % des pêcheurs), on notera une présence non négligeable de femmes (*tableau 3*).

Ces activités apparaissent également comme très marquées socialement : plus de six pratiquants sur dix affichent un niveau d'études inférieur au bac. Par ailleurs, les taux de pratique par âge sont très proches de ceux de l'ensemble de la population, le nombre de pratiquants croissant avec la classe d'âge (pour les pêcheurs, légère surreprésentation des 15-29 ans et légère sous-représentation des plus de 50 ans).

Tableau 2. Profil sportif des pratiquants de chasse et de pêche (en %) en 2020

	Pêche	Chasse	Chasse et pêche	Ensemble des pratiquants
Fréquence globale de pratique (toutes APS pratiquées confondues)				
Moins d'une fois/semaine	30	28	30	26
Deux fois/semaine et plus	52	50	51	55
Portefeuille des pratiques				
7 à 12 APS pratiquées dans l'année	42	39	39	24
Plus de 12 APS pratiquées dans l'année	17	11	15	8
État de santé perçu				
Bon ou très bon	66	71	67	69
Institutionnalisation (toutes APS pratiquées confondues)				
Compétition/Rassemblement	25	26	25	18
Possède une licence	29	37	30	20
Pratique encadrée	31	22	28	35
Club/Association	38	38	37	38

Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France. Note : le portefeuille des pratiques ne comprend pas les APS exclusivement utilitaires. Lecture : 42 % des pratiquants de pêche ont pratiqué entre 7 et 12 APS au cours des douze derniers mois, ce qui est plus important que pour l'ensemble des pratiquants qui sont 24 % à pratiquer entre 7 et 12 APS dans l'année.

Les activités de chasse et de pêche ont logiquement en commun une sous-représentation des employés (plus souvent des femmes), et une surreprésentation des ouvriers (plus souvent des hommes), fait déjà révélé par les études précédentes. Néanmoins, il faut noter que chez les chasseurs, ce sont les agriculteurs exploitants qui sont fortement surreprésentés (six fois plus nombreux que dans la population globale), alors que chez les pêcheurs, ce sont plutôt les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les profils sociodémographiques de ces deux pratiques sont donc, sur ce plan, relativement contrastés.

Tableau 3. Sociodémographie des pratiquants de chasse et de pêche (en %) en 2020

	Pêche	Chasse	Chasse et pêche	Ensemble de la population enquêtée
Sexe				
Femme	21	9	19	52
Homme	79	91	81	48
Âge				
15 à 29 ans	24	23	23	21
50 ans et plus	44	48	44	48
Diplôme				
Inférieur au bac	62	62	62	53
Supérieur au bac	20	23	20	29
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	2	9	3	2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7	7	8	5
Professions intermédiaires	22	19	22	21
Employés	14	11	14	21
Ouvriers	24	25	25	15
Taille de l'agglomération				
Commune rurale	30	49	34	22
Unité urbaine de 100 000 hbts et plus	33	20	30	47

Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France.
 Note : pour la catégorie socioprofessionnelle, les retraités ont été reclassés en fonction de la dernière profession connue. Les étudiants sont distingués des autres personnes sans activité professionnelle car leur comportement en termes de pratiques sportives est plus spécifique.
 Lecture : 79 % des pratiquants de pêche sont des hommes. Leur part est donc plus importante que pour l'ensemble de la population enquêtée où ils sont représentés à 48 %.

Si l'image d'activités à caractère plutôt populaire semble se dessiner, il faut nuancer le propos car les professions intermédiaires représentent le deuxième vivier de pratiquants, aux alentours de 22 %.

Des activités particulièrement pratiquées en milieu rural

La chasse et la pêche s'exercent majoritairement en milieu naturel. Ainsi, les lieux d'habitation vont influencer la pratique : 30 % des pêcheurs et 49 % des chasseurs habitent en milieu rural. Inversement, ils sont sous-représentés dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus ainsi que dans les quartiers prioritaires de la ville. Nous pouvons identifier une relation forte au territoire comme élément facilitant l'accès à un espace de pratique et à une culture spécifique. La chasse est une affaire de proximité géographique et culturelle. Le fait d'avoir un père sportif semble influencer la vocation sportive générale des pratiquants.

Les pêcheurs affichent un volume de séances plus faible que dans les autres pratiques sportives. Même si près de la moitié des pêcheurs s'y adonnent tout au long de l'année, ils sont également nombreux à pratiquer uniquement pendant les périodes de vacances (*tableau 4*). Les activités de pêche sont donc plutôt saisonnières, familiales et conviviales. Leurs pratiques sont majoritairement non institutionnalisées. Toutefois, les activités étant contrôlées par des institutions, on notera que, parmi les droits d'entrée dans l'activité, certaines nécessitent la possession d'une licence. Le format ludique apparaît dominant, ce qui explique peut-être qu'une majorité de pratiquants se déclarent débutants ou débrouillés, et non experts ou intermédiaires. La qualification sportive des activités halieutiques repose non pas sur la compétition institutionnalisée, mais sur le registre du *fair-play* avec le *no-kill* ou la remise à l'eau, sur la dépense physique et le combat avec l'animal⁴. La sportivisation des pratiques de prélèvement assure une définition socialement avantageuse pour désamorcer les critiques sociales adressées depuis les années 1970, notamment vis-à-vis de la notion de mise à mort.

Les chasseurs font preuve d'un volume de pratique conséquent, largement au-delà de la moyenne des activités physiques et sportives (APS). Cela peut paraître surprenant car l'acte de chasse est dépendant du facteur administratif qui définit les saisons de chasse pour chaque animal. Or, 71 % des chasseurs vont s'y adonner tout au long de l'année.

4 Guyon F., Fuchs J., 2012, « Se dire "sportif" dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d'un processus de qualification », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 2, vol. 43, p. 135-150.

Tableau 4. Modalités de pratiques de chasse et de pêche (en %) en 2020

	Pêche	Chasse	Chasse et pêche	Ensemble des pratiques
Période				
Tout au long de l'année	50	71	56	55
En vacances exclusivement	45	13	36	35
Institutionnalisation				
Possède une licence	8	23	11	5
Pratique encadrée	2	4	2	13
Pratique dans une structure privée	1	5	1	5
Pratique en association	4	18	7	9
Niveau perçu				
Débutant et débrouillé	49	24	42	40
Confirmé et expert	22	49	29	14
Sociabilité				
Pratique avec des amis	49	71	54	42
Pratique avec d'autres sportifs de la même activité	4	20	7	11
Lieu				
En milieu naturel : dans une forêt, un bois, à la mer, sur un lac, à la montagne, à la campagne, etc.	94	97	95	53

Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France. Lecture : 45 % de la pratique de la pêche a lieu en vacances exclusivement. Cette part est plus importante que pour l'ensemble des pratiques qui n'a lieu en vacances exclusivement qu'à 35 %.

Les activités cynégétiques étant contrôlées par des institutions, il est nécessaire de posséder une licence. Ainsi, les chasseurs sont majoritairement adhérents d'associations de chasse et se considèrent souvent comme experts. On peut ici faire l'hypothèse d'un lien avec le fait qu'ils doivent passer un examen pour obtenir le permis de chasser et d'utiliser une arme.

Parmi les formes de pratique, on notera l'absence de compétition. La qualification potentielle des activités cynégétiques se porte sur d'autres dimensions, celles de la dépense physique, du *fair-play* et du loisir actif. La sociabilité entre amis constitue la modalité dominante pour 71 % des chasseurs. Inversement, les pratiques solitaires ou familiales sont sous-représentées.

Parmi les chasseurs, peu de pratiquants se disent en situation financière difficile. En effet l'activité présente des freins à l'entrée et le coût (permis, armes, consommables, équipement, transport, cotisation) en est un. La facilitation récente de l'accès au permis de chasse n'apparaît pas dans les chiffres des permis validés⁵. Les conditions d'accès traduisent ainsi la prégnance de filtres économiques et culturels.

Pour l'activité cynégétique comme pour l'activité halieutique, les milieux naturels constitués de forêts, de bois, des bords de mer ou de lac, de la montagne et de la campagne sont les espaces de prédilection. Corollairement, les espaces urbanisés ou *indoor* sont logiquement fortement sous-fréquentés. En ce qui concerne les motivations, pour les chasseurs, le contact avec la nature est un facteur souvent cité comme motivation à la pratique sportive (note de 4,1/5). Il l'est aussi pour les pêcheurs, mais dans une moindre mesure, parce que la pêche urbaine est néanmoins possible.

Auteur

Frédéric Guyon, maître de conférences en STAPS, laboratoire Culture, sport, santé, société (C3S), université de Franche-Comté.

⁵ Autour de 1,1 million de personnes possèdent un permis validé (source : Office français de la biodiversité).